RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 avril 2021

OBJET :

DE-21-04-1-09) TARIFICATION DES TOURNAGES DE CINEMA A VINCENNES

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi quatorze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 avril 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), M. BOUKOBZA (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. SESTER), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210414-lmc1H8287H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/04/2021
Date de Publication : 19/04/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2007 fixant les tarifs et les redevances d'occupation de l'espace public pour les tournages et prises de vue à Vincennes ;

Considérant le souhait de la ville de Vincennes de compléter cette tarification avec l'occupation des salles de l'hôtel de ville pour les tournages, pour une utilisation des salles « hors captation » (salle de maquillage, restauration, régie, etc) ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 07 avril 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : À compter du 14 avril 2021, les tarifs suivants seront appliqués pour l'occupation des salles de l'hôtel de ville (salle des fêtes, salle des mariages, salle Aimé mireur) pour une utilisation annexe à un tournage de film : restauration des équipes, maquillage, régie etc :

Salle	Forfait journalier (divisible en demie journée)
Salle des fêtes	500 €
Salle des mariages	500 €
Salle Aimé Mireur	300 €

ARTICLE II : Les recettes issues de ces forfaits seront imputées au chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210414-lmc1H8287H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/04/2021
Date de Publication : 19/04/2021